



COUPE de France des ECOLES SUPERIEURES de COMMERCE

REGLEMENT TENNIS MIXTE – Saison 2024-2025

Avant toute chose, nous vous demandons d'échanger par mail avec vos adversaires, tout en mettant en copie l'étudiant référent de la compétition (marine.bernard@edhec.com) afin qu'en cas de litige nous puissions arbitrer le conflit (date, lieu et heure de match, délai de réponse, etc....).

Votre mail aura toujours pour OBJET : TENNIS CDF ESC 24-25

Le calendrier des rencontres a été fixé par la commission ESC. L'école désignée accueillant la rencontre devra choisir entre le samedi ou le dimanche du week-end ciblé et faire sa convocation obligatoirement au minimum 15 jours à l'avance.

Article 1 :

Les règles du jeu sont celles de la FFT et de la FFSU. Celles-ci prohibent toute forme de violence et le manque de respect tant de l'adversaire que de l'arbitre. Les modalités de forfaits et d'annulation sont celles de la FFSU. Si une équipe se doit de déclarer forfait, ce dernier devra être annoncé à l'adversaire prévu ainsi qu'à l'école organisatrice de la compétition (EDHEC LILLE) au plus tard 72 heures avant le début de la rencontre (le mercredi pour une rencontre prévue le week-end suivant) [COUPE DE FRANCE DES ECOLES SUPERIEURES DE COMMERCE \(ESC\) - sport-u.com](http://coupe-de-france-des-ecoles-superieures-de-commerce-esc-sport-u.com)

La commission des litiges se donne le droit de pénaliser une équipe qui enfreint le règlement sportif organisationnel prévu.

Article 2 :

Seules les écoles de management mentionnées sur la liste de la Conférence des Grandes Ecoles peuvent participer à la compétition.

Article 3 :

Le format de la compétition est le suivant :

- 1) Une phase qualificative sous forme de poules géographiques qui permettra aux **12** meilleures équipes de se retrouver pour la phase suivante.
- 2) Une seconde phase sous forme de poules établies (selon les résultats précédents) qui qualifiera les 3 meilleures équipes pour le FINAL 4.
- 3) **Une phase finale**, qui aura lieu au Racing Tennis Club de Roubaix (les dates sont les **11, 12 et 13 avril 2025** avec accueil des équipes à Roubaix la veille du WE), rassemblera les 4 équipes qualifiées sur nos terres nordistes (dont l'EDHEC LILLE).

Article 4 :

Les équipes sont chargées de respecter le calendrier prévu par l'école organisatrice de la compétition. L'équipe qui reçoit peut fournir un juge arbitre officiel (JAE) de la FFT (non obligatoire), des balles et des terrains (peu importe la surface) en bon état (avec une solution de repli à savoir des terrains couverts en cas de mauvais temps). Les rencontres doivent se jouer à minima sur deux terrains.



Par ailleurs, elle doit respecter les formes de convivialité imposées par la charte des coupes de France des ESC (pot amical après le match, accueil agréable, etc.). L'équipe qui se déplace doit contacter l'équipe qui reçoit, cette dernière doit donner toutes les informations par mail nécessaires au bon déplacement de l'équipe adverse jusqu'à ses infrastructures.

Article 5 :

Les équipes devront remplir la nouvelle feuille de match papier le jour J et en garder un exemplaire chacune (photo ou scan). Cette feuille de match doit être renseignée, signée par les 2 capitaines et envoyée à marine.bernard@edhec.com **par l'équipe vainqueur le soir même du match, avec toujours en OBJET du mail : TENNIS CDF ESC 24-25**

Article 6 :

En cas de litige, l'équipe organisatrice de la compétition se laisse le droit de trancher après avoir entendu le juge arbitre (si présent), les deux capitaines et les deux entraîneurs.

Article 7 :

Le format des rencontres est le suivant : 2 simples messieurs, les joueurs les mieux classés à la FFT proposés en joueurs de simple de chaque équipe s'affrontent + 1 simple femme + 1 double messieurs + 1 double mixte.

L'ordre des matchs est le suivant : Le simple messieurs (avec les numéros 2 de chaque équipe) et le simple dame (choix libre) sont lancés simultanément en premiers. Une fois un de ces simples terminé, le simple homme (avec les numéros 1 de chaque équipe) sera lancé. Une fois tous les simples terminés, les doubles pourront être lancés.

Seulement 2 joueurs sont autorisés à disputer 2 matchs dans la rencontre.

Si 3 joueurs disputent 2 matchs dans la rencontre, l'équipe concernée perdra automatiquement la rencontre. Il faut donc 5 joueurs minimum par équipe pour chaque rencontre (une fille et quatre garçons, deux filles et trois garçons). Le nombre maximum accueilli au FINAL 4 sera de 7 joueurs et 1 accompagnateur.

Le format des matchs sera de 2 sets gagnants avec tie-break dans tous les sets. Lors des doubles, la règle du « NO AD » sera appliquée, avec choix du côté pour le relanceur. Si un troisième set doit être joué, celui-ci prendra la forme d'un super tie-break en 10 points.

Article 8 :

Seuls le capitaine et le capitaine adjoint, désignés lors de la composition des équipes, seront autorisés à être présent sur le terrain pour coacher.

Article 9 :

La carte d'étudiant, la licence FFSU et une pièce d'identité devront obligatoirement être présentées au Juge Arbitre avant la rencontre, ou à défaut aux coachs ou capitaines présents.

La licence FFT est obligatoire pour les joueurs licenciés à la FFT. Une pièce d'identité pourra également être demandée par le Juge-arbitre, les coachs ou les capitaines présents.



Article 10 :

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment les besoins de la compétition. L'équipe (école) par son inscription reconnaît avoir lu et accepté les conditions de participation aux Coupes de France.

Article 11 : Droit à l'image

Les joueurs participants à la compétition, s'engagent à céder leurs droits d'utilisation de l'image et autorisent donc, par la présence du groupe Saint Gobain et l'organisation à se faire photographier et/ou filmer. Les photographies réalisées pourront être reproduites, représentées, communiquées au public ou adaptées sur tout support par quelque moyen que ce soit, notamment les modes d'exploitation tels que presse, cinéma, vidéo, télévision, documents commerciaux, édition papier, supports numériques (sites web, réseaux sociaux, email...) pour toute opération action de communication interne, toute opération promotionnelle et publicitaire, professionnelle ou grand public sous la seule réserve que les photographies et images réalisées ne portent pas atteinte à la dignité ou à la réputation des individus représentés.

Article 14 :

Non-respect du règlement BSSA

En cas de NON-RESPECT du règlement, l'équipe incriminée pourra être disqualifiée par la commission des litiges de la BSSA.

Article 15 :

Non-respect du règlement FFSU

Tout litige constaté par la BSSA sera référencé et présenté à la FFSU pour information, puis sanctions si nécessaire.